

**République Française  
COMMUNE DE VARS  
Département des Hautes-Alpes**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2024**

<b>DATE DE LA CONVOCATION</b>	<b>6 et 12 septembre 2024</b>
<b>DATE D'AFFICHAGE</b>	<b>6 et 12 septembre 2024</b>
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE</b>	<b>14</b>
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS</b>	<b>6</b>
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS ABSENTS</b>	<b>8</b>
<b>- AYANT DONNÉ POUVOIR</b>	<b>6</b>
<b>- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR</b>	<b>2</b>

**Le Mardi 17 Septembre 2024 à Dix Huit Heures**, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de VARS, dûment convoqué par M. le Maire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de M. Dominique LAUDRÉ, Maire.

En application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales du fait de l'absence de quorum lors de la séance du mercredi 11 septembre 2024, le Conseil Municipal pourra valablement délibérer sans quorum selon l'ordre du jour inchangé.

**ÉTAIENT PRÉSENTS ( 6 ) :** Mme BRIAND Christine, M. JOUSSELME Fabien, M. LAUDRÉ Dominique, M. MARTIN Bruno, M. RISOUL Jean Marc, M. WADIER Hervé.

**ÉTAIENT ABSENTS et EXCUSÉS ( 8 ) :**

**- AYANT DONNÉ POUVOIR ( 6 ) :**

- M. ALARIO Patrick ayant donné pouvoir à M. LAUDRÉ Dominique
- Mme BOURDILLON VRAIN Emmanuelle ayant donné pouvoir à M. MARTIN Bruno
- Mme DISDIER Cécile ayant donné pouvoir à M. WADIER Hervé
- M. MAUREL Guy ayant donné pouvoir à M. RISOUL Jean Marc
- Mme MAZELLA Maud ayant donné pouvoir à M. JOUSSELME Fabien
- Mme ORSINI GILLIARD Margaux ayant donné pouvoir à Mme BRIAND Christine

**- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR ( 2 ) :** M. CALLUT Stéphane, M. COLLOMBON Eric

**NOMBRE DE VOTANTS : 12**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. RISOUL Jean-Marc est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

	<b>Présents</b>	<b>Nombre de votants</b>
<b>Délibérations N° 2024-104 à N° 2024-111</b>	<b>6</b>	<b>12</b>

**1. INFORMATIONS SUR LES DECISIONS DU MAIRE**

En application de l'article L.2122-23 du CGCT, le Maire rend compte au conseil municipal des décisions prises du 13 août au 17 septembre 2024 :

2024-04	Tarification du service restaurant scolaire		Enfant : 5.00 Euros Enfant PAI : 2.00 Euros Adulte : 7.00 Euros
---------	---------------------------------------------	--	-----------------------------------------------------------------------

## **2. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL ET INTERCOMMUNALITE**

### **N°2024-104 Modification des statuts de la Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras**

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Approuve l'exposé de M. le Maire ;
- Approuve les modifications proposées des statuts de la Communauté de Communes, tels qu'ils sont repris en annexe à la présente délibération ;
- Charge M. le Maire à accomplir tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

## **3. URBANISME - FONCIER- IMMOBILIER**

### **N°2024-105 Occupation du domaine public - activité tennis - mise à jour montant redevance**

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Approuve la nouvelle redevance ;
- Autorise M. le Maire à signer l'avenant n° 1 actant cette nouvelle redevance

### **N°2024-106 Redevance d'occupation du domaine public communal (RODP) pour les ouvrages d'eau et d'assainissement**

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Fixe le montant de la redevance pour occupation du domaine public communal pour les ouvrages d'eau et d'assainissement à :
  - 20 € par kilomètre de réseau (hors branchements) ;
  - 1 € par mètre carré d'emprise au sol pour les ouvrages bâtis non linéaires (hors regards des réseaux d'assainissement).
- Dit que cette redevance sera perçue dans le Budget Principal

## **4. DELEGATION DE SERVICES PUBLICS- MARCHES PUBLICS-TRAVAUX**

### **N°2024-107 Construction d'un office de tourisme, de bureaux et d'une salle hors-sac. Lot N°17 : Aménagements extérieurs. Avenant n°2**

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à 11 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE et 0 ABSTENTION :

- Valide l'exposé de M. le Maire justifiant de la reprise d'un linéaire supplémentaire du mur de soutènement,
- Et l'autorise à signer l'avenant n°2 au marché passé avec l'entreprise ESTIENNE, sise 05290 Vallouise Pelvoux, pour les travaux de Construction d'un office de tourisme, de bureaux et d'une salle hors-sac - Lot N°17 : Aménagements extérieurs, qui porte le montant du marché à 306 415.00 €HT (soit 367 698.00 €TTC)

### **N°2024-108 Marché de prestation de déneigement, salage et évacuation de neige sur la commune - lot 2 - déclaration sans suite**

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Décide de déclarer sans suite pour cause d'infertilité le lot n°2 suite à l'absence d'offres ;
- Dit que le marché sera passé sans publicité ni mise en concurrence préalable.

## 5. FINANCES COMMUNALES ET SUBVENTIONS

### N°2024-109 Aide aux familles - forfaits de ski alpin

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Approuve l'exposé de M. le Maire,
- Apporte une aide aux familles pour les forfaits de ski pour la saison d'hiver 2024/2025, dans les conditions détaillées ci-dessus,
- Indique que les crédits seront inscrit au budget communal sur l'exercice 2024,
- Autorise M. le Maire à signer la convention de mandat avec la Communauté de communes pour percevoir le règlement des familles pour les forfaits de ski,
- Autorise M. le Maire à signer la convention de versement de sa participation avec la Communauté de communes pour ces forfaits de ski,
- Autorise M. le Maire à diligenter, plus généralement, toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.
- 

### N°2024-110 Demande de subvention pour la construction d'un complexe regroupant une salle multi-activités et un cinéma

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Valide le projet de construction d'un complexe regroupant une salle multi-activités et un cinéma, présenté au stade PRO-DCE, pour une enveloppe prévisionnelle globale estimée à 4 500 000 €HT tout compris ;
- Approuve le plan de financement proposé ;
- Sollicite des participations de la Région PACA SUD, du Département des Hautes-Alpes, de l'Etat et du CNC selon ce plan de financement susvisé ;
- Et mandate M. le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire en vue de l'octroi de ces subventions, et signer tout document afférent.

## 6. FONCTIONNEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX

### N°2024-111 Convention de transfert de propriété de matériel acquis pour l'accomplissement de projets financés par le fonds d'innovation pédagogique

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Approuve l'exposé de M. le Maire ;
- Autorise M. le Maire à signer la convention relative au transfert de matériel

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire, clôt la séance du conseil municipal à 18h45

Le Secrétaire  
M. Jean-Marc RISOUL

Le Maire,  
M. Dominique LAUDRÉ


